

n n n n n  
 u qui il est fils légitime de Bortani ours Xavier  
 et d'Innocence née Sicceti;  
 Par ce motif; Le Tribunal sur les conclusions  
 Conformes du Ministre public, dit et déclare  
 que Bortani ours Xavier fils légitime de  
 Bortani ours Xavier et d'Innocence née Sicceti  
 et n'a pas été déclaré le jour Septembre mis  
 huit cent trente quatre y, où que le présent  
 jugement en bimensuel fait d'acte de naissance,  
 qu'il sera transmis sur les registres de l'état  
 civil de la commune de Lucciana ditte, annie  
 comune, a que mention a sera faite au  
 marge de ce correspondant à l'époque de la  
 naissance. Ordonné fait à judicature à l'audience  
 publique pacifique; devant M. M. écrivain  
 Ramoshino président, Simovola et oration  
 juge, Orrighi de Casanova substitut  
 du Procureur de la République, Santelli  
 greffier. Je fave: L'ense. Ramoshino, Santelli  
 Enregistre gratis à Corte le vingt-trois finir  
 mil huit cent quatre-vingt-huit, folio 105

N° 6  
 Davini  
 Jean Pierre

11  
 3

MA  
 SO  
 LE  
 ANE  
 COR  
 OPL

J'ay vécu huit cent quatre-vingt-huit  
 le douze des mois de mars, devant nous  
 Dominici maire, officier de l'état civil  
 de la commune de Lucciana des pinacles  
 (Corse) a composé le sien Davini David,  
 homme âgé de trente quatre ans, demeurant  
 en cette commune, domicilié à Santa Lucia  
 (Italie) devant nous a déclaré qu'il a  
 été heure du soir il lui est né un enfant  
 de sexe masculin, qu'il nous a présenté lors  
 de l'union légitime de lui déclarant être  
 de son épouse Milda née Dossi de Lunato  
 (Italie) avec laquelle il a donné le prénom de  
 Jean Pierre. Les dites déclaration et présentation  
 ont été faites en présence des surs Domenico  
 Mazzetto âgé de trente trois ans et Martina  
 Jacques Philippe âgé de cinquante ans, tous  
 les deux cultivateurs de cette commune,  
 lesquels après lecture ont signé l'acte  
 avec nous.

M. Puccia  
 G. Montanari

G. Montanari